



## Commune de Villars-sur-Glâne Administration communale

1752 Villars-sur-Glâne 1  
Case postale 176  
Chèques postaux 17-193-0  
[www.villars-sur-glâne.ch](http://www.villars-sur-glâne.ch)

Aux Membres du  
Conseil général  
1752 Villars-sur-Glâne

### BUREAU DU CONSEIL GENERAL

N/réf. BCG/GG/ER/chv

Villars-sur-Glâne, le 26 novembre 2021

### Postulat N° 028 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la transparence sur les marchés octroyés par la Commune

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Bureau du Conseil général a reçu, en date du 14 octobre 2021, un postulat déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la transparence sur les marchés octroyés par la Commune. La postulante demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de communiquer selon la manière qu'il juge apte pour chaque dicastère les marchés publics considérables octroyés, selon un schéma bien défini.

Dans sa séance préparatoire du 24 novembre 2021, le Bureau du Conseil général a examiné la recevabilité de ce postulat. Il a constaté, préliminairement que le délai de dépôt de 4 semaines avait été respecté.

L'article 53, alinéa 2 du RCG (Règlement du Conseil général) permet au Conseil général de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général.

Or, dans le cas présent, ce postulat vise à imposer au Conseil communal de communiquer les marchés publics octroyés par la Commune selon des critères bien définis. Ceci est manifestement contraire à l'art 53, alinéa 2 du RCG qui incite le Conseil communal à étudier un problème et présenter un rapport.

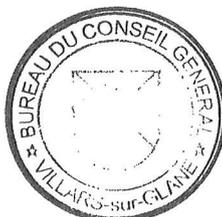
Le Bureau préavise, dès lors, l'irrecevabilité de ce postulat.

Nous vous prions de bien vouloir en prendre connaissance et de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

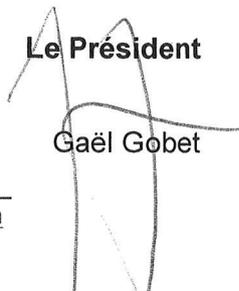
### AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

  
Emmanuel ROULIN



Le Président

  
Gaël Gobet